



## PV de l'AG des Restos du Cœur de Sion du 24 avril 2026

### Ordre du jour

- 1) Accueil des membres et liste des présences
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2025
- 5) Rapport d'activité de la présidente et des autres membres du comité
- 6) Présentation des comptes 2025
- 7) Rapport des vérificateurs et approbation des comptes 2025
- 8) Projet 2026
- 9) Cotisation 2026
- 10) Modification de l'art. 5 (acquisition de la qualité de membre) des Statuts
- 11) Renouvellement du comité : démissions/élections
- 12) Renouvellement des vérificateurs : démission/élection
- 13) Divers

#### 1) Accueil des membres et liste de présences

La présidente, Magali Charlet, ouvre l'assemblée générale à 18h10, entourée des membres du comité. Pour rappel, elle présente brièvement ceux-ci : Jean-Luc Délèze qui est responsable des collectes dans les grandes surfaces, Fabienne Délèze Constantin qui est la secrétaire, Grégoire Dessimoz qui est responsable du transport des marchandises (et dont elle excuse l'absence), Valentine Dubois qui est responsable des Soupers du Jeudi, Henri Kuchler (actuel trésorier) qui, durant l'année, a progressivement passé le relais à Tamara Pfammatter qui est prête à reprendre ses tâches. Elle présente brièvement Mélanie Saesseli qui souhaite rejoindre le comité et soumettra formellement sa candidature au point 11.

La présidente indique que sur les 653 convocations à l'AG adressées aux membres, une dizaine d'entre eux ont excusés leur absence. Elle remercie les 12 membres présents qui ont rempli la liste des présences.

#### 2) Nomination des scrutateurs

Fabienne Délèze Constantin est désignée comme unique scrutateur.

#### 3) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre de jour est accepté sans remarque.

#### **4) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2025**

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 avril 2025 est publié sur le site [www.restosducoeur-sion.ch](http://www.restosducoeur-sion.ch). Un exemplaire peut être consulté cénans.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des votants.

#### **5) Rapport d'activité de la présidente et des autres membres du comité**

La présidente Magali Charlet résume les événements marquants de l'année 2025, à savoir :

- Le départ à la retraite de Philippe Jaquet au 30.04.2025 et l'engagement dès le 01.04.2025 de Eric Ducrey à 35% pour le remplacer. En début d'année, Philippe Jaquet a été soutenu dans ses tâches par un employé engagé à titre temporaire (Hugo Tomé). Il en est résulté une augmentation des charges salariales durant l'année 2025.
- La recherche active d'un nouveau local de distribution qui a été trouvé en début d'année 2026 à la rue de la Dixence 21. Pour rappel, il s'agissait de trouver un local de plein pied pour faciliter le déchargement des marchandises et qui restait en centre-ville (les bénéficiaires de l'association n'ayant pas de véhicules pour la plupart). Opération réussie.
- Amélioration de la visibilité de l'Association : article dans le Nouvelliste du 24.05.2025, émission Rhône FM « Good Morning Valais » du 14.11.25, participation à une interview de Swissinfo sur la solidarité en Valais le 21.12.25, participation au Marché de Noël le 23.12.25 (stand gratuit mis à disposition par la Ville) avec un succès mitigé compte tenu du froid, amélioration de nos flyers et autres supports visuels (roll-up), participation à des rencontres (notamment celles organisées par Sion solidaire), partenariats divers notamment avec une classe du CO de St-Guérin (qui a préparé des mets pour nos bénéficiaires), mini-collectes organisées par CoopCity, Biofruits et des étudiants de l'ECCG de Sion. En décembre, répétition de l'Action Tout Ménage qui, bien que coûteuse en frais d'impression et de distribution, continue de nous rapporter des fonds indispensables (CHF 1.- dépensé pour CHF 5 francs récoltés).
- Dons reçus en 2025 : 642 donateurs ont versé au moins le montant de la cotisation annuelle]. Au total, CHF 137'000.- nous ont été donnés, chiffre stable par rapport à 2024 si l'on fait exception du legs de CHF 100'000 fr. qui nous était parvenu en décembre 2024.
- Nouveaux bénévoles : env. 25 nouveaux bénévoles ont été recrutés pour les collectes, la distribution et les soupers.
- Souper de Fête organisé et offert par Eldora le 19 décembre 2025 avec une super animation Karaoké organisée par des étudiants de l'ECCG de Sierre. Environ 70 personnes y ont participé, membres du comité, bénévoles et bénéficiaires. Un moment très agréable qui aura à nouveau lieu en 2026.

Valentine Dubois rappelle que l'association organise chaque jeudi soir, hors période de vacances scolaires, un repas chaud et convivial à la salle paroissiale de la Cathédrale, repas qui est préparé par Eric Ducrey et une équipe de bénévoles. Une participation à hauteur de CHF 2.- est demandée aux participants, dans la mesure de leurs moyens. Normalement fermés durant les périodes de vacances, les soupers ont cette année été organisés durant toute l'année scolaire (sauf durant les 5 semaines de vacances d'Eric Ducrey). Sous l'égide de Sion solidaire, différentes associations dont les Restos du Cœur se sont également coordonnées afin d'offrir des activités et repas tout au long de l'été. Le comité, avec l'appui d'Eric Ducrey, a ainsi participé au planning d'été en organisant les soupers du jeudi soir les 2

premières semaines du mois de juillet. L'expérience devrait se renouveler cette année au vu du succès rencontré. Le Verso l'Alto étant fermé durant cette période, nous avons bénéficié de la présence de nombre de leurs habitués à nos soupers. Ces personnes ont depuis pris l'habitude de fréquenter régulièrement nos soupers, ce qui nous a également permis d'augmenter la participation sur le reste de l'année, à savoir une moyenne de 15 à 20 personnes sur toute la période 2025. Concernant les invendus récoltés chez Manor, le magasin nous a communiqué sa décision de cesser la mise à disposition des desserts du restaurant Manora, soit des gâteaux et pâtisseries qui étaient ensuite proposés à titre de dessert à la fin du souper. Nous avons toutefois pu trouver un nouveau partenariat avec Zenhäusern de la Place du Midi qui nous donne maintenant ses invendus à la fermeture de la boulangerie. Le SHOMS continue à animer de façon très appréciée les soupers du premier jeudi de chaque mois, notamment par des soirées raclettes, ce dont nous les remercions chaleureusement. Nous avons eu le grand plaisir d'accueillir de nouveaux bénévoles réguliers et dévoués tant pour le ramassage des invendus chez Manor que pour la préparation du souper et du service. Nous rappelons que le travail et la présence de ces bénévoles sont primordiaux pour le bon déroulement de nos activités. Nous les remercions donc sincèrement de leur implication. Nous remercions également Eric Ducrey, qui veille à cuisiner toutes les semaines des repas équilibrés, variés et riches en produits frais (grâce notamment à la Milpa, une ferme de la région). Valentine Dubois précise, sur question d'un membre, que s'agissant des autres invendus Manor (qui continuent d'être récoltés le jeudi soir et qui sont distribués le lendemain depuis le local de distribution), leur quantité est variable, mais qu'ils sont très appréciés. Ces invendus consistent souvent dans des mets préparés (barquettes de lasagne, plats asiatiques, salades, etc.), mais aussi dans des produits frais (viande, poisson, fromages, etc.).

Magali Charlet précise que la demande augmentant, 5346 paniers du cœur ont été distribués depuis le local de distribution en 2025, contre 4776 en 2024. Cela représente environ 60-70 personnes par jour de distribution, soit 120 à 150 personnes par semaine.

Pour Jean-Luc Délèze, la contribution que l'Association tente d'apporter pour lutter contre la pauvreté bien présente en Valais, moyennant la distribution des paniers du cœur, est certes modeste, mais néanmoins indispensable. Il rappelle que pour assurer la distribution de ces paniers, l'association a deux moyens : le premier est d'effectuer des achats de marchandise auprès de fournisseurs (en 2025, il s'agissait essentiellement de *Walker* qui facture à des prix de gros) ; le second est d'organiser 4 collectes par an auprès de 8 à 10 grandes surfaces de la région. Ces collectes, qui s'étalent sur un samedi entier, nécessitent chacune 6 bénévoles (au moins 2 bénévoles par tranche de 3 heures), donc au moins 60 bénévoles pour chaque journée de collecte. Il en profite pour remercier Anne de Kalbermatten et Christine Baumgartner qui l'assistent efficacement dans cet important travail de recrutement des bénévoles. Les produits récoltés lors d'une collecte permettent de tenir durant 2 à 3 semaines de distribution. Ensuite, il faut prendre le relais et effectuer des achats. L'on constate malheureusement une légère baisse des récoltes, alors que la demande augmente.

Michèle Dubois demande si le nombre de cartons-bananes récoltés lors d'une collecte est comptabilisé, ce qui n'est pour le moment pas le cas. Ce chiffre pourrait, selon elle, motiver les grandes surfaces à nous faire des dons, par exemple sous forme de bons d'achat, ce qui serait justifié dans la mesure où les collectes de l'association améliorent très certainement leurs ventes. Le comité va mener une réflexion à ce propos, tout en relevant le caractère sensible du sujet. La présidente rappelle que ces grandes surfaces nous réservent déjà un emplacement dans leurs locaux et qu'elles ont jusqu'ici refusé d'en faire plus, ayant

notamment refusé d'annoncer notre présence au micro lors des jours de collectes. Mélanie Saesseli explique que dans le cadre des recherches qu'elle a déjà faites pour rechercher des fonds, elle a constaté que les grandes surfaces avaient plutôt tendance à financer des actions ou projets, qu'à faire des dons aux Associations.

Elisabeth Chavaz demande de quoi est composé un panier type. La présidente explique que ce panier est composé de : huile, lait, haricots rouges, boîtes de tomates, boîtes de légumes, riz, farine, biscuits ou chocolat ainsi que gel douche, savon dur, dentifrice, brosses à dents, *pampers* et/ou protections hygiéniques, selon les besoins. Quant à la politique de distribution, il est rappelé que les bénéficiaires doivent s'enregistrer auprès d'Eric Ducrey, en indiquant le nombre de personnes composant leur ménage et la commune de domicile (Districts de Sion, Hérens, Conthey uniquement). Chaque bénéficiaire ne peut ensuite bénéficier que d'un panier par mois, étant précisé que la quantité des produits fournis varie alors suivant que le bénéficiaire vit seul ou en ménage avec d'autres personnes. Il est possible qu'il y ait des abus, mais ceux-ci sont inévitables et certainement minoritaires. Magali Charlet rappelle que des mesures de restriction ont dû être prises par rapport aux Ukrainiens qui arrivaient en masse, sans garantie que les produits ne soient pas redistribués à l'étranger et alors qu'ils disposaient d'aides financières conséquentes. Depuis, certains ont été réintégrés sur demande expresse de leurs assistants-sociaux qui nous ont informés d'une baisse de leurs ressources financières. Monique Grillet expose un épisode très désagréable qui a eu lieu à la distribution de la veille, soit le cas d'un bénéficiaire qui exigeait de manière très agressive d'obtenir un panier, alors qu'il en avait déjà reçu un deux semaines auparavant. Eric Ducrey a dû intervenir et heureusement qu'il était là. De manière générale, les bénévoles de la distribution ont constaté une montée de l'agressivité lors des distributions. Eric Ducrey le confirme s'agissant notamment de certains travailleurs agricoles saisonniers qui, durant leur premier mois de travail, vivent dans des conditions très précaires. Si de tels épisodes devaient devenir récurrents, le comité prendra naturellement toutes les mesures nécessaires pour que les bénévoles puissent continuer à travailler dans un climat serein, quitte à exclure les bénéficiaires récalcitrants. Il est donc important de faire remonter ces incidents au comité.

## **6) Présentation des comptes 2025**

Magali Charlet présente les comptes 2025.

L'exercice 2025 se solde par une perte de CHF 91'123, 45 qui s'explique par plusieurs raisons :

- Le local de distribution a été ouvert durant 91 jours en 2025 contre 73 jours en 2024, soit 18 jours en plus, afin de répondre aux besoins y compris durant une partie des vacances scolaires. Cela explique notamment que les frais pour les achats de marchandise ont augmenté de CHF 57'800.- en 2025. Les achats de marchandise pour les Soupers du Jeudi ont également augmenté, compte tenu de l'augmentation du nombre de participants et de la qualité des menus proposés.
- Augmentation exceptionnelle des charges salariales en raison du départ à la retraite de Philippe Jaquet, du nécessaire engagement d'un employé temporaire compte tenu des problèmes de dos de ce dernier et du passage de relais à Eric Ducrey. Le salaire de ce dernier a été augmenté, ainsi que celui de la femme de ménage qui nettoie le local de distribution. Celle-ci perçoit désormais un salaire mensuel fixe.
- Amélioration de la qualité des produits composant un panier-type, avec une distribution plus systématique de produits coûteux mais très demandés comme l'huile, les *pampers* et les bandes hygiéniques. Le coût moyen du panier a augmenté de ce fait, mais aussi en raison de l'inflation.

- Les charges d'exploitation ont également augmenté, en raison de la nécessité de remettre le PC du local à niveau et de l'achat d'un nouveau logiciel de comptabilité pour faciliter les tâches de la future trésorière. Des frais ont aussi été engagés pour dépoussiérer les supports publicitaires de l'association (flyer et roll-up notamment).

Dans ce contexte particulier, la bonne nouvelle est que l'association a reçu un don exceptionnel de CHF 100'000.- en début d'année 2026 de la part de la Fondation Welfare à Arbaz. Le comité souhaite toutefois bien évidemment réduire les dépenses en 2026 et propose, à cet effet, les mesures suivantes :

- Rechercher activement de nouveaux fournisseurs pour réduire le prix moyen du panier distribué, mais sans diminuer la qualité des produits proposés. Approcher des associations partenaire pour créer des synergies (achats groupés à tarif réduit).
- Renoncement, en 2026, à l'octroi d'aides financières (qui ont représenté CHF 6'209,55 en 2025), sachant qu'il est difficile de vérifier la situation financière des personnes les sollicitant.
- Réduire le nombre des jours de distribution à 80 (en conservant néanmoins des jours d'ouverture durant l'été, tel qu'initié en 2025).
- Faire une recherche de fonds conséquente et plus systématique en 2026, ce que Mélanie Saesseli se propose justement d'effectuer en rejoignant le comité. L'Action de Noël (Tout-Ménage) reste très intéressante et sera renouvelée en fin d'année.

Magali Charlet en profite pour remercier chaleureusement Henri Kuchler pour sa tenue parfaite des comptes ces dix dernières années. Il est vivement applaudi par l'assemblée.

## **7) Rapport des vérificateurs et approbation des comptes 2025**

Elisabeth Chavaz, qui excuse l'absence de Benoît Fournier, donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes qui sera publié sur le site et demande l'approbation des comptes 2025.

Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité des votants qui en donnent décharge au comité.

## **8) Projet 2026**

Mélanie Saesseli s'est déjà attelée à la tâche de rechercher des fonds. Elle est en train de dresser la liste des banques, des Fondations et des entreprises qui pourraient soutenir financièrement notre Association. Pour ce faire, elle explique qu'il est nécessaire de préparer un dossier de présentation de l'Association, ainsi qu'un budget et un projet précis (par exemple, pouvoir insérer systématiquement des lentilles, coûteuses, dans les paniers distribués), certains organismes n'entrant en matière que sur le vu de tels documents. Actuellement, il y a beaucoup de donateurs versant de petits montants. L'idée est de trouver de plus gros donateurs capables de nous fournir un soutien financier régulier.

Une membre exprimant le souci que des réserves de marchandise soient faites compte tenu des prévisions pessimistes quant à l'évolution de la situation mondiale, le comité expose qu'il partage cette préoccupation, raison pour laquelle il prévoit de rechercher et de trouver des synergies avec d'autres Associations partenaires pour procéder à des achats groupés et obtenir, cela étant, de meilleurs prix.

Le comité compte également poursuivre ses partenariats avec les écoles et les étudiants, ainsi que d'autres Associations comme le Pôle Désistance de Caritas VS ou St-Raphaël, par exemple, qui seraient notamment disposées à ce que les personnes dont elles s'occupent viennent bénévolement nous aider pour les collectes notamment.

Un apéro sera organisé à la fin août ou en septembre pour remercier nos bénévoles sans lesquels l'Association ne pourrait pas fonctionner.

Le comité compte poursuivre ses réflexions pour améliorer la qualité diététique des paniers. Il indique à cet égard avoir déjà supprimé le sucre et le thon (très cher et plein de métaux lourds) par des légumineuses, tandis que le chocolat et les biscuits ne sont plus distribués que sur demande.

Un Souper de Fête organisé et offert par Eldora aura lieu le 18 décembre 2026.

Mélanie Saessli et Eric Ducrey viennent de tenir un stand au Marché de Pâques (mis à disposition gratuitement par la Ville de Sion), avec un succès mitigé en termes de dons (CHF 48.- récoltés), action qui donne néanmoins une certaine visibilité à l'Association et peut l'aider à recruter de nouveaux bénévoles.

## 9) Cotisations 2026

Le Comité propose de maintenir le montant de la cotisation annuelle à CHF 35.-, ainsi que celle du parrainage à CHF 150.-.

Soumise au vote, sa proposition est acceptée à l'unanimité.

## 10) Modification de l'art. 5 (acquisition de la qualité de membre) des Statuts

Fabienne Délèze Constantin explique que plusieurs bénévoles très actifs ont émis le souhait de devenir membre de l'Association sans avoir à verser le montant de la cotisation annuelle, ce qui paraît légitime lorsque leur engagement pour l'Association est significatif. L'actuel article 5 des Statuts semblait déjà envisager cette possibilité, mais il était important d'en préciser les modalités pratiques, d'où les modifications proposées. Le comité devant tenir un registre des membres à jour, notamment pour convoquer ceux-ci à l'assemblée générale, il est judicieux de prévoir que les bénévoles intéressés doivent expressément se signaler au comité et que celui-ci leur attribue formellement la qualité de membre, sous réserve d'un recours auprès de l'assemblée générale.

Il est donné lecture des modifications de l'article 5 des Statuts proposées en ce sens :

*Art. 5 : acquisition de la qualité de membre (nouvelle teneur en gras)*

*L'association peut en tout temps recevoir des nouveaux membres.*

*Peut devenir sociétaire toute personnes intéressée à défendre les buts sociaux qui s'acquitte de la cotisation annuelle. D'un point de vue formel, en particulier pour ce qui est de la convocation à l'assemblée générale, toute personne ayant versé un montant égal ou supérieur à la cotisation sera considérée comme membre.*

*L'association peut en outre inclure d'autres types de membres **dispensés du paiement de la cotisation annuelle**. Il peut notamment s'agir de*

- a) personnes ou collectivités qui apportent un soutien actif, financier ou autre ;*
- b) personne contribuant, bénévolement **et de manière significative**, à la réalisation des buts sociaux, en particulier par une activité physique ou intellectuelle ;*
- c) toute personne ou institution apportant une aide financière sans engagement défini.*

**Sur demande écrite des personnes visées aux let. a) à c), le comité statue par décision non motivée. Celle-ci peut faire l'objet d'un recours devant l'assemblée générale qui statue en dernier ressort.**

Soumis au vote, le nouvel article 5 est accepté à l'unanimité.

### **11) Renouvellement du Comité**

A l'automne 2025, Henri Kuchler (trésorier sortant) a fait part de son souhait de quitter le comité à la date de la présente assemblée générale. A nouveau, il est très chaleureusement remercié pour ses longues années passées au service de l'Association. Tamara Pfammatter souhaite reprendre la fonction de trésorière et s'est formée en ce sens avec l'aide du prénommé.

Les autres membres du comité, à savoir Jean-Luc Délèze (responsable des collectes), Fabienne Délèze Constantin (secrétaire), Grégoire Dessimoz (responsable des chauffeurs) et Valentine Dubois (responsable des Soupers du Jeudi, contacts avec les Associations et institutions partenaires) souhaitent poursuivre leurs tâches pour un nouveau mandat, tout comme Magali Charlet qui est disposée à poursuivre la présidence.

Mélanie Saesseli souhaite rejoindre le comité et se présente brièvement. Ayant grandi en Valais, elle se sent valaisanne de cœur. Elle partage actuellement son temps entre le Valais et Lausanne où elle travaille comme fiscaliste dans un grand bureau d'ingénieurs. Elle a notamment collaboré dans deux Fondations de son employeur et souhaite mettre les compétences acquises en cette occasion au service des Restos du Cœur de Sion. Les autres membres se réjouissent de l'accueillir au sein du comité.

Prenant acte de la démission d'Henri Kuchler, l'AG nomme, à l'unanimité, Magali Charlet (en tant que présidente), Jean-Luc Délèze, Fabienne Délèze Constantin (en tant que secrétaire), Grégoire Dessimoz, Valentine Dubois, Tamara Pfammatter (en tant que trésorière) et Mélanie Saesseli pour un nouveau mandat.

### **12) Renouvellement des vérificateurs**

Magali Charlet remercie Benoît Fournier et Elisabeth Chavaz pour leurs bons et loyaux services et propose de les renouveler en tant que vérificateurs des comptes.

Soumise au vote, la reconduction de leur mandat est acceptée à l'unanimité.

Elisabeth Chavaz tient à préciser qu'il s'agira pour elle de son dernier mandat.

### **13) Divers**

Francine Héritier qui travaille régulièrement comme bénévole au local de distribution explique qu'elle a vécu la période faste où presque tout pouvait être distribué aux bénéficiaires. Elle a constaté ces derniers temps que la quantité des produits disponibles avait beaucoup diminué, ce qu'elle regrette, se sentant certaines fois mal à l'aise du peu de produits offerts. Le comité expose que sa réflexion quant à la composition d'un panier-type est toujours en cours. Il s'agit notamment d'étudier et de trouver d'autres filières d'approvisionnement en produits frais que le magasin Manor dont les invendus ne bénéficient qu'aux bénéficiaires du vendredi. Il étudie également le moyen d'offrir un nombre de repas identiques par panier, surtout lorsque celui-ci doit couvrir les besoins d'un

ménage comptant plusieurs personnes. Mais il doit aussi se soucier de contenir les dépenses d'achats pour que l'Association puisse remplir ses missions sur le long terme.

Sur ce, l'AG est clôturée officiellement à 19h50, tous les participants étant conviés à partager un verre autour d'une raclette-party.



Fabienne-Délèze Constantin, secrétaire



Magdli Charlet, présidente

\*\*\*